

CONSULTATION NATIONALE

(N° 2013 G 159)

La STEG se propose de lancer une consultation nationale N° 2013 G 159 avec liste limitative pour :

« LES TRAVAUX DE POSE D'UNE CANALISATION EN ACIER DE DIAMETRE 4" ET DE LONGUEUR 4 KM ENVIRON ET LA CONSTRUCTION DE SES OUVRAGES ANNEXES SOUS UNE PRESSON MAXIMALE DE SERVICE DE 76 BARS DESTINES A L'ALIMENTATION EN GAZ NATUREL DE L'USINE SOCHA A EL HAMMA, GABES. »

Les Entreprises spécialisées dans les travaux de pose de canalisations gaz et ayant l'agrément VRD 2 Catégorie 2 ou plus désirant participer à cette Consultation peuvent retirer les dossiers dès apparition de cet avis sur les journaux, excepté les samedis et dimanches à l'adresse suivante :

LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT GAZ - 19, RUE BEL HASSEN BEN CHAABANE -- 1005 EL OMRANE TUNIS

Et ce moyennant le paiement de **30 DT** en espèce ou par chèque certifié et sur présentation de l'agrément datant de moins de 5 ans.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions d'appel d'offres. Elles doivent parvenir à la STEG sous triple enveloppe cachetée par voie postale en recommandées ou par rapide poste ou déposées au bureau d'ordre de la DPTG (contre décharge) au plus tard le **Judi 09 Janvier 2014 à 17h30** à l'adresse suivante :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACHATS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ -- 19, Rue Belhassen BEN CHAABENE - 1005 TUNIS El Omrane

CONSULTATION NATIONALE N° 2013 G 159 : « ALIMENTATION EN GAZ NATUREL DE L'USINE SOCHA A EL HAMMA (GABES) »

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes en original ou en copies conformes :

- * Une caution bancaire provisoire égale à **3000 DT**. Les entreprises ayant l'agrément VRD 2 CAT 1 à 4 sont exonérées de fournir cette caution, il reste entendu que l'offre du Soumissionnaire doit être accompagnée par l'agrément et ce sous peine de rejet de l'offre
- * Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
- * Une déclaration sur l'honneur, que le Soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
- * Une déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du Soumissionnaire de ne pas avoir fait, et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.
- * Un certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- * Une copie de l'agrément de l'entreprise datant de moins de 5 ans.

Toute référence permettant de justifier de l'expérience de l'entreprise pour ce genre de travaux ainsi que toute autre pièce exigée par le dossier d'appel d'offres.

Conformément au cahier des charges, l'absence de la caution bancaire provisoire ainsi que toute autre pièce exigée par le cahier des charges entraîne la nullité de l'offre.

La validité des offres est de **90 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le représentant du Soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.

NB : ne peuvent participer à cette consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière les cahiers des charges.